



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-17776>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **26-17776**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Neuilly-sur-Seine

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21920051600017

Ville : Neuilly-sur-Seine

Code postal : 92200

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 92

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations de maintenance curative ou préventive et fournitures de pièces détachées pour les véhicules de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot 11 : Equipements de marque BUCHER

Code CPV principal - Descripteur principal : 50100000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Prestations de maintenance curative ou préventive et fournitures de pièces détachées pour les véhicules de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot 11 : Equipements de marque BUCHER

Critères d'attribution : - Prix : 40 points - Valeur Technique : 20 points - Délais (maintenance) : 30 points (Délai de réparation 20 points - Délai d'exécution 10 points) - Délai de livraison (achat de pièces) : 10 points

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Attribué le 17/02/2026 à la société BUCHER MUNICIPAL - Siret : 31237887000017 - 40 Avenue Eugène Gazeau - 60300 Senlis. Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence (Articles R2122-2-1° - Code de la commande publique). Le contrat est à bons de commande mono-attributaire avec un

maximum de 40 000€ HT annuel. Il prend effet à compter de sa notification pour une durée de 12 mois. Il est reconductible 3 fois par décision tacite pour une durée d'un an à chaque fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/02/2026